DÉPARTEMENT DE
la CÔTE D'OR
MAIRIE de DIÉNAY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIÉNAY
du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis, dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de la commune de Diénay, sous la présidence de Monsieur André LIOTARD Maire de Diénay, dûment convoqués le 24 mars 2025.

Présents : Mesdames Marianne GOBERT, Sandrine LENEUF, Stéphanie DALLO et Marie-Jeanne HUGUENIN, Messieurs André LIOTARD, Daniel BOUILLER, Jean-Paul DIOTTE-FERNET et Julien CONRAUX.

Le secrétariat a été assuré par : Madame Marianne GOBERT

Le Maire demande d'ajouter une délibération concernant le passage en LED de l'éclairage public. Le conseil accepte cet ajout à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2025.
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal du 7 mars 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu

Voté à l'unanimité

N° 10-2025 OBJET APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Sous la présidence de Madame Marianne GOBERT, 1ère adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, après avoir rappelé qu'il a été décidé de passer en Compte Financier Unique au 1er janvier 2025, présente au Conseil municipal le compte financier unique 2024 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses :	231 106,99 €
Recettes :	262 862,02 €
Restes à réaliser :	112 300,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	148 813,06 €
Recettes :	257 266,44 €
Excédent de clôture 2024 :	140 208,41 €

Le Maire, Monsieur André LIOTARD, s'étant retiré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget communal 2024.

Voté à l'unanimité

N° 11-2025 OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 19 200,43
- un excédent reporté de 89 252,95

soit un excédent reporté de : 108 453,38

- un déficit d'investissement de 31 755,03
- un déficit des restes à réaliser 112 300,00

soit un besoin de financement de 80 544,97

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 / EXCÉDENT	108 453,38
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	80 544,97
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	27 908,41
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DÉFICIT	31 755,03

Voté à l'unanimité

N° 12-2025 OBJET : VOTE DES TAUX 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition de l'année 2024 tels que :

Taxe d'habitation : **9,87** % (cette taxe ne concerne plus désormais que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Taxe foncière (bâti) : **28.50** % (correspond à l'ancien taux communal de 7.50% et départemental de 21%).

Taxe foncière (non bâti) : **29.94** %

Voté à l'unanimité

N° 13-2025 OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions aux associations ainsi pour l'exercice 2025 :

ASSOCIATION ADMR DES GRANDS CRUS	60,00 €
SOCIÉTÉ HISTOIRE TILLE IGNON SHTI	23,00 €
ASSOCIATION LA TOUR D'ARGENT	60,00 €
CENTRE GEORGES-FRANÇOIS LECLERC	60,00 €
COMITÉ LOCAL SECOURS POPULAIRE	60,00 €
COOPÉRATIVE ÉCOLE PRIMAIRE IS-SUR-TILLE	90,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE MATERNELLE IS-SUR-TILLE	60,00 €
COLLEGE PAUL FORT	200,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	110,00 €
MFCO SCE AIDE A DOMICILE	60,00 €
SECOURS CATHOLIQUE VIGNOBLE ET VAL DE SAÔNE	60,00 €
SIDACTION	60,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
LE JARDIN de DIANE	200.00 €
MONTANT TOTAL SUBVENTIONS	1 203.00€

Voté à l'unanimité

N° 14-2024 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur André LIOTARD, Maire, confirme que le budget a été voté par nature conformément à la nomenclature M57 et vote les propositions nouvelles du budget primitif 2025 :

Investissement :

Dépenses :	711 719,00 €
Recettes :	721 738,58 €

Fonctionnement :

Dépenses :	200 987,68 €
Recettes :	226 735,41 €

Voté à l'unanimité

N° 15-2024 OBJET APPROBATION DU COMPTE FINANCIER BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2024

Sous la présidence de Madame Marianne GOBERT, 1ère adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe lotissement de la Brosse 2024 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses :	303 891,54 €
Recettes :	340 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	313 493,74 €
Recettes :	313 493,74 €

Excédent de clôture 2024 : *36 108,46 €*

Hors de la présence de Monsieur André LIOTARD, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget annexe Lotissement de la Brosse 2024.

Voté à l'unanimité

N° 16-2024 OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS LOTISSEMENT 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du lotissement de l'exercice 2023,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un déficit de fonctionnement de	0,00
• un excédent reporté de	0,00
soit un déficit reporté de :	0,00
• un excédent d'investissement de	36 108,46
• un déficit des restes à réaliser	0,00
soit un excédent de financement de	36 108,46

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 / DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCÉDENT	36 108,46

Voté à l'unanimité

N° 17-2024 OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur André LIOTARD, Maire, confirme que le budget a été voté par nature conformément à la nomenclature M57 et vote les propositions nouvelles du budget annexe Lotissement de la Brosse 2025 :

Investissement :	Dépenses :	547 727,41 €
	Recettes :	547 727,41 €
Fonctionnement :	Dépenses :	529 355,95 €
	Recettes :	558 345,41 €

Voté à l'unanimité

N°18-2025 OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire indique que les propriétaires de la parcelle H 154 doivent reprendre leur installation d'assainissement pour la mettre en conformité avec la législation. Il précise que ce dispositif (fosse septique et évacuation des eaux) est sur le domaine public depuis son origine, la parcelle ne permettant pas de l'accueillir. Aussi, il est impératif de régulariser cette situation par une convention d'occupation du domaine public pour conforter les droits de la commune. Il présente les détails de cette convention qui demeurera annexée à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide d'accepter les termes de la convention d'occupation du domaine public,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à en régler les effets.

Voté à l'unanimité

N°19-2025 OBJET : CHANGEMENT DE SOURCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public par l'installation d'ampoules LED. Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.
Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 2 251,78 € et le reste à charge pour la commune est évaluée à 1 694, 60 €
Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement relevant de la compétence éclairage public en vue de la transition énergétique de ce patrimoine, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de remplacement des sources SHP par des sources LEDS.
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO d'un montant de 1 694, 60 €.

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 21 heures.

La secrétaire de séance,

Marianne GOBERT

Le Maire,

André LIOTARD

MAIRIE de DIENAY 21120